

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 Décembre 2022

Date de la convocation : 7 Décembre 2022

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Anne LINGARD à M. Didier BRAULT, Mme Anna MAZIER à Mme Stéphanie HARS, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Jean-Noël MOINE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS,

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Yves Prévotat, Directeur de la CAF du Loiret, de sa présence, pour signer la Convention Territoriale Globale intercommunale (CTG) rédigée conjointement entre la CAF, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes membres pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, dont la délibération a été relatée lors du Conseil communautaire du 15 Novembre 2022.

La Convention Territoriale Globale intercommunale (CTG) doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- ⇒ aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale
- ⇒ faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- ⇒ créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- ⇒ accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 15.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1 Vote du budget primitif 2023 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **25 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY), **ADOPTE** le budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en

annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	9 444 816 €	Recettes fonctionnement :	9 444 816 €
Dépenses investissement :	2 966 345 €	Recettes investissement :	2 966 345 €

1.2 Vote du budget primitif 2023 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	310 079,00 €	Recettes fonctionnement :	310 079,00 €
Dépenses investissement :	302 029,00 €	Recettes investissement :	302 029,00 €

1.3 Vote du budget primitif 2023 : budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	52 629,00 €	Recettes fonctionnement :	52 629,00 €
Dépenses investissement :	4 357,00 €	Recettes investissement :	4 357,00 €

1.4 Vote du budget primitif 2023 : budget annexe Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe Tourisme, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement	215 515,00 €	Recettes de fonctionnement	215 515,00 €
Dépenses d'investissement	70 000,00 €	Recettes d'investissement	70 000,00 €

1.5 Versement des subventions 2023 aux associations – budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ADOpte à l'unanimité les subventions 2023 aux associations à l'exception :

- des subventions au Collège du Pré des Rois, FSE du Collège et l'UNSS : **25 VOIX POUR et 2 CONTRE** (M. Gilles BILLIOT, et Mme Nicole BERRUÉ),
- de la subvention du CILS : **26 VOIX POUR**, M. Jean-Marie THEFFO ne prend pas, part au vote.

	Rappel 2022	2023
Les Petits Loups	42 000	42 000
CILS	37 800	37 800
Association des soins à domicile Nord Sologne	18 000	18 000
Collège Pré des Rois	4 000	4 000
FSE du collège	1 200	1 200
UNSS	1 200	1 200
Mission locale	7 000	7 000

Amicale du personnel	1 085	1 000
CLIC	3 500	3 500
Jardin et vie	250	250
CFEMs	7 000	7 000
Conciliateurs de justice	0	200
TOTAL	123 035	123 150

1.6 Versement des subventions 2023 aux associations – Budget tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le versement d'une subvention à l'association « Animations touristiques » 2023 de **3 100 €**.

1.7 Convention de partenariat financier 2023 avec « Les Petits Loups »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2023 avec l'association « Les Petits Loups ».

Une subvention d'un montant de **42 000 €** est attribuée l'association « Les Petits Loups », pour l'année 2023.

1.8 Convention de partenariat financier 2023 avec le CILS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, 26 VOIX POUR, M. Jean-Marie THEFFO ne prend pas, part au vote.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2023 avec le CILS.

Une subvention d'un montant de **37 800 €** est attribuée à l'association CILS pour l'année 2023. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités du CILS. (Centre d'Initiatives Locales de Sologne, dont la principale mission est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle).

1.9 Subvention 2023 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VERSE une subvention d'équilibre de **132 515 €** au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

1.10 Modification n°3 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal.

1.11 TARIFS 2023 des services à la population

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Tarifs par repas en € TTC	6,25 €	6,30 €	6,35 €	6,40 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,60 €

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Caution en espèces	100 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Stationnement (€/jour)	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €	2,65 €	2,65 €	2,70 €	2,70 €	2,75 €
Electricité (€/jour)	0,1761 € kwh	0,1810 € kwh	0,1810 € kwh	0,1846 € kwh	0,1870 € kwh	0,1870 € kwh	0,20 € kwh	0,20 € kwh	0,25 € kwh
Eau (€/m3)	4,38 €/m ³	4,38 €/m ³	4,38 €/m ³	4,50 €/m ³	4,60 €/m ³	4,60 €/m ³	4,65 €/m ³	4,65 €/m ³	4,65 €/m ³

Tarifs du Cube :

Espace aquatique	CCPS	Hors CCPS
Adultes	4,00 €	5,75 €
Tarifs réduits*	3,00 €	3,80 €
Enfants -3 ans	Gratuit	Gratuit
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	55,20 €	78,20 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	42,50 €	51,70 €
Abonnement annuel (validité date à date)	177,10 €	253,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	136,80 €	166,70 €
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	151,80 €	201,20 €
ALSH (unitaire)	2,40 €	3,00 €
CE / Camping (50 entrées)		184,00 €
Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	CCPS	Hors CCPS
Entrée	13,50 €	15,50 €
Entrée Tarifs réduits *	7,50 €	9,50 €
Carte 15 entrées	155,20 €	224,20 €
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	105,00 €	135,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)		460,00 €
Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité Aquagym, Aquafit' Aquapalm'	10,00 €	14,50 €

Séance activité Aquabike et Fit&Bike	11,50 €	16,10 €
Carte 15 séances activité aquagym	135,00 €	185,00 €
Carte 15 séances activité aquagym Tarifs réduits*	121,50 €	166,50 €
Carte 15 séances activité aquabike	155,00 €	217,00 €
Carte 15 séances activité aquabike Tarifs réduits*	139,50 €	195,50 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (E+M+P)	8,00 €	11,20 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €
Stage enfant Période PV (5 séances) tout niveau	37,50 €	
Stage adulte Période PV (5 séances) tout niveau	40,00 €	
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre	90,00 €	
Cours de préparation à l'accouchement et interventions paramédicales (kiné..)	6,50 €	

(* sous conditions d'éligibilité)

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (justificatif à fournir)

Carte / bracelet de remplacement (en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution): 3 €

Gratuité accompagnant ALSH

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

Remboursement des abonnements : par décision du Président au cas par cas.

1.12 Tarifs SPANC 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux tarifs du SPANC :

- 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (tarif inchangé depuis 2018), et 91 € (70% du coût initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.
- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation. Le paiement de la redevance se fait en deux temps : 90 € suite au contrôle de bonne conception, et 90 € suite au contrôle de bonne exécution.

En cas d'absence de l'utilisateur ou de son représentant alors qu'un avis de passage a été envoyé au propriétaire de l'installation, un dédommagement forfaitaire de déplacement de 20 € est envoyé au propriétaire de l'installation.

1.13 Attribution d'un Fonds de concours 2022 à la commune de Sennely – changement de fenêtres

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de remplacement des fenêtres du logement sis au 14 bis grande rue, à hauteur de 1 791,43 € soit 50 %.

1.14 Attribution d'un Fonds de concours 2022 à la commune de Sennely – logement de Villechaume

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement des travaux du logement de Villechaume, à hauteur de 8 083,52 € soit 50 %.

1.15 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet de voirie du Chemin de Mérignan, ZA de Mérignan à La Ferté Saint-Aubin, ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	312 500,00	375 000,00	DETR/DSIL 2023	109 375,00
			AUTOFINANCEMENT	203 125,00
Total	312 500,00	375 000,00	Total	312 500,00

Une subvention de **109 375 €** est sollicitée auprès de l'État, correspondant à **35 %** du montant du projet.

1.16 Attribution du marché « équipements informatiques et multimédias » dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment "La Rabolière" en bureaux et espace de co-working

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés pour la tranche ferme et les tranches optionnelles n°1 et 3 :

Pour le LOT N°1

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 décembre 2022 à 17h30, a retenu l'entreprise KOESIO CORPORATE IT pour le montant suivant : 95 154,52 € H.T. soit 114 185,42 € T.T.C. suivant le rapport d'analyse des offres.

Pour le LOT N°2

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 décembre 2022 à 17h30, a retenu l'entreprise EUROP GROUP pour le montant suivant : 151 733,20 € H.T. soit 182 079,84 € T.T.C. correspondant à la TRANCHE FERME et aux TRANCHE OPTIONNELLES N° 1 et 3 suivant le rapport d'analyse des offres.

1.17 Marché relatif à l'opération de travaux de transformation du bâtiment "La Rabolière" en bureaux et espace de co-working – Déclaration sans suite

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déclarer sans suite l'ensemble des lots du marché relatif aux travaux de transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espace de co-working.

Pour l'ensemble des lots

Après analyse des dossiers, la Commission MAPA, réunie le 06 décembre 2022 à 18h00, propose de n'attribuer aucun lot et de déclarer sans suite l'ensemble des lots pour motif d'intérêt général conformément aux articles R.2185-1 et R.2385-1. du code de la commande publique. En effet, le besoin du pouvoir adjudicateur doit être redéfini au regard de ses besoins nouveaux.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde et **ADHÈRE** à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion du Loiret.

2.2 Avance de frais pour les dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour leurs équipements spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

3. AMÉNAGEMENT

3.1 Engagement à acquérir la parcelle AY168, 187 rue de La Libération à La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **26 VOIX POUR**, M. Jean-Frédéric OUVRY ne prend pas, part au vote,

S'ENGAGE à acquérir la parcelle AY168, 187 rue de La Libération, à La Ferté Saint-Aubin, une fois que la commune s'en sera rendue pleinement propriétaire, au montant de 145 000 €, sur le même exercice budgétaire que la ville, et à supporter les frais d'acte et tout autre frais nécessaire à cette opération, la ville ne devant supporter que les 145 000 € de l'indemnité.

4. ENVIRONNEMENT

4.1 Avenant à la convention de prestation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant à la convention de prestation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères avec la CCTVL.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne sollicite de nouveau le prolongement de la durée de la convention pour 1 an avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ce qui permettra de trouver une solution à la gestion des déchets ménagers de la CCPS.

QUESTION ORALE

Question orale de Madame Gabrielle BREMOND

« L'ESC Natation est grande difficulté depuis l'annonce du départ d'un MNS du CUBE, détaché au club pour une partie de son service, et qui mute à partir du 2 janvier à Salbris.

Depuis septembre et l'annonce de son départ, le club a multiplié les actions pour recruter un remplaçant. Sans succès.

Comment la communauté de communes peut-elle aider le club ? Un détachement est-il toujours envisageable ? Y a-t-il des solutions envisagées pour éviter l'arrêt des activités de l'ESC Natation, club qui ne dément pas son succès puisqu'il compte une centaine d'adhérents ? »

Texte de réponse à sa question orale dans le procès-verbal.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21h30.

La Ferté Saint-Aubin, le 14 Décembre 2022
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



